



<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service des affaires juridiques / Section droit civil et administratif	<b>No SD</b> SD-2023-1954
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>À la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval, il y a lieu, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'abroger certains anciens règlements municipaux qui entrent en conflit avec ce nouveau règlement;</li> <li>- de remplacer les références aux règlements de zonage numéro L-2000 par des références au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval et d'ajuster certaines définitions et expressions en conséquences;</li> <li>- de prévoir des règles transitoires dans le cas de l'abrogation du programme d'aide qui visait l'ancien secteur du PPU Concorde;</li> <li>- de préciser l'application du Règlement de subvention numéro L-12650 établissant un programme de revitalisation applicable à certains secteurs industriels de la Ville de Laval qui faisait référence à des zones du Règlement de zonage numéro L-2000.</li> </ul> <p>Nous précisons que le Règlement numéro L-11870 concernant les branchements fait l'objet d'un règlement distinct dans le cadre d'une autre modification liée à la biorétention des eaux de ruissellement.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b></p> <p>Dépôt du projet de Règlement numéro L-12991;  Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro L-12991;  Adoption du Règlement numéro L-12991 par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;  Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du Règlement numéro L-12991</p>		
<p><b>CADRE NORMATIF</b></p> <p>Article 356 de la Loi sur les cités et ville (RLRQ, C. c-19)</p>		
<p><b>REMARQUE(S)</b></p>		
<p><b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b></p> <p>de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-12991 concernant la mise à jour de certains règlements municipaux à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval.</p> <p>de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement portant le numéro L-12991 concernant la mise à jour de certains règlements municipaux à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval.</p> <p>de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-12991 concernant la mise à jour de certains règlements municipaux à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval.</p>		